



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Le Conseil communautaire de Quimperlé Communauté, convoqué le 30 janvier 2020, s'est réuni le 6 février 2020 à 18 heures, salle du Conseil de la Communauté, sous la présidence de Monsieur Sébastien MIOSSEC.

Nombre de conseillers :

En exercice :

49

Présents :

42 jusqu'à 18h50, puis 43

Votants :

46 jusqu'à 18h50, puis 47

Secrétaire de séance :

Jean LOMENECH

CONSEILLERS TITULAIRES PRESENTS :

ARZANO :	Anne BORRY, Jean-Luc EVENNOU
BANNALEC :	Yves ANDRE, Marcel JAMBOU, Anne-Marie QUENEHERVE
BAYE :	Pascal BOZEC
CLOHARS-CARNOËT :	Jacques JULOUX, Denez DUIGOU
GUILLIGOMARC'H :	Alain FOLLIC
LE TRÉVOUX :	André FRAVAL, Jeanne-Yvonne GOURLAOUEN
LOCUNOLÉ :	Corinne COLLET
MELLAC :	Bernard PELLETER, Nolwenn LE CRANN, Christophe LESCOAT
MOËLAN-SUR-MER :	Marcel LE PENNEC, Pascale NEDELLEC, Christophe RIVALLAIN, Alain JOLIFF, Gwenaël HERROUET
QUERRIEN :	Jean-Paul LAFITTE, Juliette PASQUIER
QUIMPERLÉ :	Michaël QUERNEZ, Danièle KHA, Marie-Madeleine BERGOT, Michel FORGET, Patrick TANGUY, Daniel LE BRAS, Cécile PELTIER, Martine BREZAC, Erwan BALANANT
RÉDÉNÉ :	Jean LOMENECH, Lorette ROBERT-ROCHER, Yves BERNICOT
RIEC-SUR-BÉLON :	Sébastien MIOSSEC, Edith JEAN, Claude JAFFRE (arrivée à 18h50)
SAINT-THURIEN :	Joël DERRIEN
SCAËR :	Jean-Yves LE GOFF, Danielle LE GALL, Didier LE DUC, Jean-Michel LEMIEUX
TRÉMÉVÉN :	Roger COLAS

ABSENTS EXCUSES :

Marie-France LE COZ (BANNALEC), Anne MARECHAL (CLOHARS) Catherine BARDOU (CLOHARS), Loïc TANDE (LOCUNOLE), Renée SEGALOU (MOELAN), Lénéaïc ROBIN (TREMÈVEN)

POUVOIRS :

Marie-France LE COZ (BANNALEC) a donné pouvoir à Yves ANDRE (BANNALEC)

Anne MARECHAL (CLOHARS) a donné pouvoir à Jacques JULOUX (CLOHARS)

Renée SEGALOU (MOELAN) a donné pouvoir à Pascale NEDELLEC (MOELAN)

Lénéaïc ROBIN (TREMÈVEN) a donné pouvoir à Roger COLAS (TREMÈVEN)

DCC2020-045

VIE COURANTE
16- RESSOURCES HUMAINES

Modification du tableau des effectifs de Quimperlé Communauté

La création de différents postes, l'actualisation des postes statutaires aux nouveaux emplois et aux nouveaux grades conduisent à modifier, en conséquence le tableau des effectifs. La mise à jour à la date du 31 décembre 2019 s'établit comme suit :

Emplois	Postes	Pourvus		Non pourvus
		Titulaires	Contractuels	
DGS	1	1	0	0
Administrateur territorial	1	1	0	0
Attaché, Attaché Principal, Directeur à temps complet	14	8	3	3
Ingénieur, Ingénieur principal, Ingénieur hors classe à temps complet	11	9	2	0
Bibliothécaire à temps complet	1	1	0	0
Attaché de conservation du patrimoine à temps complet	1	0	0	1
Professeur d'enseignement artistique à temps complet	1	1	0	0
Educateur jeunes enfants, ppal de 2ème cl, ppal 1ère cl à temps complet	4	4	0	0
Rédacteur, ppal de 2ème cl, ppal 1ère cl à temps complet	9	8	1	0
Technicien, ppal de 2ème cl, ppal 1ère cl à temps complet	27	16	8	3
Animateur, ppal de 2ème cl, ppal 1ère cl à temps complet	9	6	3	0
Assistant d'enseignement artistique, ppal de 2ème cl, ppal 1ère cl à temps complet	6	6	0	0
Assistant d'enseignement artistique, ppal de 2ème cl, ppal 1ère cl à 11,5 h hebdomadaires	1	1	0	0
Assistant d'enseignement artistique, ppal de 2ème cl, ppal 1ère cl à 9 h hebdomadaires	1	1	0	0
Assistant d'enseignement artistique, ppal de 2ème cl, ppal 1ère cl à 7 h hebdomadaires	2	0	2	0

Assistant d'enseignement artistique, ppal de 2ème cl, ppal 1ère cl à 12,5 h hebdomadaires	1	1	0	0
Assistant d'enseignement artistique, ppal de 2ème cl, ppal 1ère cl à 10 h hebdomadaires	5	3	2	0
Assistant d'enseignement artistique, ppal de 2ème cl, ppal 1ère cl à 4 h hebdomadaires	3	0	3	0
Assistant d'enseignement artistique, ppal de 2ème cl, ppal 1ère cl à 8 h hebdomadaires	1	0	1	0
Assistant d'enseignement artistique, ppal de 2ème cl, ppal 1ère cl à 3 h hebdomadaires	1	0	1	0
Assistant d'enseignement artistique, ppal de 2ème cl, ppal 1ère cl à 5 h hebdomadaires	4	0	4	0
Educateur des APS, ppal de 2ème cl, ppal 1ère cl à temps complet	11	7	2	2
Agent de maîtrise, Agent de maîtrise Principal à temps complet	17	16	1	0
Opérateur des APS, ppal de 2ème cl, ppal 1ère cl à temps complet	1	1	0	0
Adjoint administratif, ppal de 2ème cl, ppal 1ère cl à temps complet	24	22	0	2
Adjoint administratif, ppal de 2ème cl, ppal 1ère cl à 28/35ème	2	1	0	1
Adjoint administratif, ppal de 2ème cl, ppal 1ère cl à 14/35ème	1	1	0	0
Adjoint technique, ppal de 2ème cl, ppal 1ère cl à temps complet	82	68	0	14
Adjoint technique, ppal de 2ème cl, ppal 1ère cl à 30/35ème	2	2	0	0
Adjoint technique, ppal de 2ème cl, ppal 1ère cl à 28/35ème	4	4	0	0
Adjoint technique, ppal de 2ème cl, ppal 1ère cl à 21/35ème	1	1	0	0
Adjoint technique à 20/35ème	2	2	0	0
Adjoint d'animation, ppal de 2ème cl, ppal 1ère cl à temps complet	4	2	1	1
Adjoint d'animation à 28/35ème	3	3	0	0
Adjoint d'animation à 26/35ème	8	6	0	2
Total	266	203	34	29

--	--	--	--	--	--

Pour information, il convient de compléter ce tableau en mentionnant que la Communauté a également un directeur de cabinet.

Le tableau des effectifs ne prend pas en compte les propositions de créations de poste tant qu'elles ne sont pas validées en conseil communautaire.

L'assemblée délibérante est invitée à :

- APPROUVER le tableau des emplois au 31/12/2019

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré,

- APPROUVE le tableau des emplois au 31/12/2019

ADOPTÉ à l'unanimité

ET ONT, les membres présents, signé après lecture

Pour extrait certifié conforme,



Le Président,

Sébastien MIOSSEC